



MAI 2019

# DOCUMENT DE RÉPONSE PUBLIQUE D'EDC

Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux,  
Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale et  
Politique sur les droits de la personne

# INTRODUCTION

**EDC procède à l'examen des politiques de son Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux afin de s'assurer qu'elles sont pertinentes, rigoureuses et à l'image des pratiques exemplaires de l'industrie.**

Nous réalisons ces examens en réponse aux attentes des parties prenantes, dans le souci d'améliorer continuellement nos politiques et de veiller à leur uniformité avec nos pratiques actuelles ainsi qu'avec les changements apportés aux obligations internationales d'EDC, y compris celles qui relèvent des Approches communes de [l'Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\)](#) et des [Principes de l'Équateur](#).

**Voici les politiques qui ont récemment fait l'objet d'un examen :**

1. Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux
2. Politique sur les changements climatiques
3. Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale
4. Déclaration sur les droits de la personne
5. Politique de divulgation

La [Politique sur les changements climatiques](#) a été approuvée par le Conseil d'administration et est entrée en vigueur le 28 janvier 2019.

Le présent document porte sur la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux, la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale et la Politique sur les droits de la personne. La Politique de divulgation fera quant à elle l'objet d'un document de réponse une fois qu'elle sera mise à jour et approuvée.

EDC promeut le dialogue constructif avec diverses parties prenantes. Vos commentaires nous aident à mieux comprendre vos attentes et à faire évoluer nos politiques au gré des pratiques exemplaires de l'industrie.

Nous vous remercions de votre temps et de vos commentaires et nous avons hâte de poursuivre notre collaboration avec vous.

## Processus d'examen des politiques et contribution des parties prenantes

Le 14 mai 2018, nous avons enclenché le processus de consultation des parties prenantes en invitant les acteurs de l'écosystème commercial canadien, y compris le gouvernement, le secteur privé et la société civile, à donner leur avis sur les différents volets des politiques examinées. Rappelons que toutes les parties prenantes souhaitant nous faire part de leurs commentaires étaient encouragées à le faire en se rendant sur notre site Web ou en écrivant à l'adresse [ESRMPolicyReview@edc.ca](mailto:ESRMPolicyReview@edc.ca) au plus tard le 7 septembre 2018.

Pendant ce temps, EDC a également consulté des représentants du gouvernement du Canada, de son Conseil d'administration et de son Conseil consultatif sur la RDE, qui sont d'éminents experts orientant et guidant ses pratiques en matière de responsabilité et durabilité des entreprises (RDE), sans oublier ses clients. Les discussions avec le personnel et la haute direction de toute l'organisation étaient au cœur du processus. Des rencontres ciblées avec des employés de tous les échelons, des clients et des représentants de la société civile ont eu lieu à Halifax, Toronto, Calgary, Montréal et Ottawa.

Tous les commentaires ont été résumés et examinés par l'Équipe de la haute direction et le Conseil d'administration d'EDC.

Par souci de transparence, les commentaires des parties prenantes qui avaient donné leur consentement ont été publiés sur [edc.ca](http://edc.ca).

Dans le cadre du processus, nous avons aussi effectué une comparaison exhaustive avec d'autres organismes de crédit à l'exportation et institutions financières pour mieux comprendre leurs approches. Cet exercice nous a permis de bonifier encore davantage nos approches dans ces domaines en nous inspirant des pratiques exemplaires de nos pairs.

Un résumé des commentaires des parties prenantes sur les politiques examinées se trouve à [edc.ca](http://edc.ca).

Les trois documents dont il est ici question (Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux, Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale, Politique sur les droits de la personne) ont été approuvés par le Conseil d'administration d'EDC.

Ils entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2019.

### PRINCIPAUX THÈMES ET RÉPONSE D'EDC

Vous trouverez ci-dessous un résumé des commentaires reçus à l'égard de chacune des trois politiques. Certains thèmes étant récurrents, les commentaires sont associés à la politique qu'ils concernent le plus.

## POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

La Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux d'EDC est le document central du Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux. Elle trace les grandes lignes des engagements et de l'approche de la Société en la matière et décrit son lien avec les autres documents du Cadre.

### COMMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES

Vis-à-vis de la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux, les parties prenantes ont principalement suggéré à EDC de clarifier ses processus de contrôle préalable des transactions, en particulier sa gestion des risques environnementaux et sociaux. Certaines ont aussi avancé qu'EDC gagnerait à faire preuve de plus de transparence à l'égard de ses processus de contrôle préalable et critères décisionnels dans le cadre des examens de transaction.

### RÉPONSE D'EDC

Après l'analyse et la comparaison des politiques de 2010 et les discussions avec ses parties prenantes, EDC a conclu que le changement le plus pressant et important au regard de la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux était de séparer les engagements détaillés sur les changements climatiques et sur les droits de la personne en deux politiques distinctes, afin de refléter l'évolution substantielle de ces enjeux au cours des dernières années et leur importance respective dans les visées de durabilité et de responsabilité d'EDC. En outre, nous espérons clarifier et détailler notre approche de ces enjeux pour nos parties prenantes internes et externes. Comme mentionné ci-dessus, la première politique entièrement réservée aux changements climatiques a été publiée le 28 janvier 2019.

Le deuxième changement d'importance consistait à aligner la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux au Cadre de gestion des risques d'entreprise d'EDC. Pour ce faire, il a fallu retrancher les éléments de la version de 2010 relatifs aux processus pour les rassembler dans la Ligne directrice sur l'examen de la gestion des risques environnementaux et sociaux. Ce document, auquel les clients et les parties prenantes d'EDC ont accès, décrit en détail les processus de gestion et d'atténuation des risques environnementaux et sociaux d'EDC propres à chaque type de produit et de transaction. En se dotant d'une ligne directrice distincte, EDC a une plus grande marge de manœuvre pour effectuer et communiquer toute mise à jour touchant ses processus.

Notre relation avec la clientèle et nos façons d'influencer ses actions pour prévenir et atténuer les incidences négatives sont traitées plus en détail dans la section sur la Politique sur les droits de la personne.

## DIRECTIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

La Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale d'EDC, exigée par la [Loi sur le développement des exportations](#), décrit comment la Société détermine si un type de transaction est considéré comme étant relatif à un projet, auquel cas la nature et l'approche de l'évaluation environnementale et sociale doivent être définies.

### COMMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes ont surtout souligné, dans leurs commentaires sur la Directive, l'importance de clarifier ce qu'entend EDC par « transaction relative à un projet ».

## RÉPONSE D'EDC

EDC reconnaît que l'ancienne version de la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale avait ses défauts. Entre autres, il arrivait que son champ d'application donne lieu à des interprétations erronées quant à son application, et elle n'englobait pas toutes les transactions relatives à un projet qui nécessitent un contrôle préalable. À l'article 5 de la Directive, EDC a simplifié le champ d'application de sorte qu'il soit plus clair et plus cohérent pour les parties prenantes internes et externes, en particulier en ce qui a trait aux prêts aux entreprises relatifs à un projet. Les changements effectués permettent en outre à EDC de s'arrimer davantage sur les Approches communes de l'OCDE (2016) et les Principes de l'Équateur (2013), lesquels ont été mis à jour depuis la dernière révision de la Directive.

## COMMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes ont aussi mentionné que les dispositions de l'ancienne directive sur les pays du G7 (Canada, États-Unis, Royaume-Uni, France, Italie, Allemagne et Japon) prévoyaient des contrôles préalables distincts pour les projets, et que par conséquent, ils souhaitent voir EDC clarifier son approche de l'évaluation environnementale et sociale dans ces pays.

## RÉPONSE D'EDC

Depuis de nombreuses années, EDC applique une approche uniforme des contrôles préalables environnementaux et sociaux relatifs aux transactions de tout son portefeuille de projets. En discutant avec ses parties prenantes, la Société a reconnu que les passages sur les pays du G7 pouvaient suggérer que moins de rigueur et de responsabilité étaient exigées pour les projets de ces pays. EDC opère pourtant des contrôles préalables équivalents, tous pays confondus; cette perception contraire était donc préoccupante. De ce fait, dans la nouvelle version de la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale, les pays du G7 ne font plus l'objet de dispositions particulières, de sorte que les transactions relatives à un projet dans ces pays, dont le Canada, sont soumises aux mêmes obligations que celles d'ailleurs, notamment à l'approbation du chef de la direction d'EDC. Le nombre de dossiers à approuver chaque année par ce dernier s'en verra donc quelque peu augmenté. Ces ajustements ne visent pas qu'à répondre aux commentaires des parties prenantes, mais également à nous aligner sur les récents développements qu'on observe dans le monde au chapitre des contrôles préalables relatifs aux projets.

# POLITIQUE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

La Politique sur les droits de la personne d'EDC énonce les principes et les engagements qui guident son approche relativement aux droits de la personne et au processus décisionnel interne visant les transactions qu'elle appuie. Cette nouvelle politique autonome remplace la Déclaration sur les droits de la personne d'EDC, publiée en 2008.

## COMMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES

Un point récurrent des commentaires était la nécessité d'aligner la politique aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui tracent les devoirs respectifs des États et les responsabilités des entreprises en ce qui a trait à la prévention et à la gestion des atteintes aux droits de la personne.

## RÉPONSE D'EDC

La première Déclaration sur les droits de la personne d'EDC (2008) faisait état de sa volonté de respecter les droits de la personne reconnus mondialement dans le cadre de ses activités. Depuis, la Société a continuellement adapté son processus d'examen des risques environnementaux et sociaux à l'évolution des politiques et des pratiques internationales, dont les attentes des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Aujourd'hui, les Principes directeurs sont l'autorité internationale en la matière et sont ainsi devenus une référence chez nos parties prenantes. Il y a plusieurs années que nous nous employons à en appliquer les grandes lignes, à nous familiariser avec celles-ci et à adapter à leurs attentes nos pratiques de responsabilité. Somme toute, la Politique sur les droits de la personne d'EDC explicite son alignement aux Principes directeurs, réaffirme son engagement à les suivre (article 2.1) et reconnaît sa responsabilité quant au respect des droits de la personne (article « Objet et portée »). L'essentiel de la Politique (article 2.2) décrit en outre nos processus de contrôle préalable relatifs aux droits de la personne, lesquels sont axés sur les Principes directeurs et d'autres cadres internationaux.

De plus, pour nous assurer de comprendre et d'appliquer correctement les grandes lignes des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, nous avons consulté Shift, organisme à but non lucratif qui est un centre d'expertise de renommée en services-conseils sur la mise œuvre de ces principes, en plus de nos parties prenantes, comme nous l'avons mentionné plus haut. La haute direction d'EDC a directement interagi avec Shift au moyen de rencontres individuelles, de séances d'orientation et d'ateliers. Il en est ressorti qu'EDC fait correctement nombre de choses; par exemple, elle réalise un contrôle préalable pour tous ses produits d'assurance et financiers et elle a intégré des facteurs pouvant donner lieu à des circonstances à risque élevé en matière de droits de la personne afin de classer ses contrôles par ordre de priorité. Shift a aussi relevé certains points clés à améliorer : la Société pourrait adopter une approche plus uniforme et créative de son influence et se montrer plus transparente en général quant à ses processus décisionnels et de contrôle préalable. La Politique sur les droits de la personne, autonome, est l'un des fruits de cette importante démarche.

## COMMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES

Des parties prenantes de tous horizons ont avancé qu'EDC gagnerait à montrer plus de transparence quant à ses processus de contrôle préalable ainsi qu'aux critères décisionnels pris en compte pour repérer et évaluer les atteintes réelles et potentielles aux droits de la personne lors des examens de transaction. Des parties prenantes externes, dont le gouvernement du Canada, des organisations de la société civile et des clients, nous ont dit vouloir mieux comprendre les attentes et les critères décisionnels d'EDC.

## RÉPONSE D'EDC

Pour déceler et évaluer les atteintes réelles et potentielles aux droits de la personne associées aux clients, EDC effectue un contrôle préalable conformément à la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux et à la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale, qui s'appuie sur les Approches communes de l'OCDE, les Principes de l'Équateur, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Dans l'élaboration de la Politique sur les droits de la personne, EDC a fait des démarches concertées pour détailler chaque élément du processus de contrôle préalable des transactions dans l'intérêt de nos clients et parties prenantes. Parmi ces éléments figurent des concepts centraux aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, tels que la priorisation, l'influence et les mesures correctrices. La Politique comprend aussi les critères à appliquer au moment de déterminer s'il y a lieu d'établir ou de rompre une relation client, comme la gravité d'une atteinte aux droits de la personne, la capacité du client à la corriger et la capacité d'EDC à influencer les actions du client. En outre, par la Politique sur les droits de la personne, EDC s'engage à divulguer plus de détails sur ses contrôles préalables relatifs aux droits de la personne au cours des prochains mois.

Notre approche sur la divulgation sera clarifiée dans la prochaine version de la Politique de divulgation, dont la publication est prévue en 2019.

## COMMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES

Des parties prenantes, notamment la clientèle et les employés d'EDC, ont demandé une clarification des attentes de la Société en ce qui a trait au respect par ses clients des droits de la personne.

## RÉPONSE D'EDC

EDC s'attend à ce que ses clients assument leurs responsabilités quant au respect des droits de la personne.

La Société reconnaît aussi qu'elle pourrait collaborer plus activement avec ses clients pour les aider à repérer, évaluer et corriger les atteintes réelles et potentielles aux droits de la personne. À cette fin, elle cherchera des occasions de collaboration et d'apprentissage auprès de ses clients, en particulier les PME, au chapitre de la gestion de ces atteintes.

## COMMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES

Certaines parties prenantes, notamment l'actionnaire d'EDC et des organisations de la société civile, nous ont fait savoir qu'elles voulaient voir la Société déclarer avec plus de force et de clarté ses intentions envers les communautés et individus marginaux, dont les populations autochtones, les femmes, les enfants et les défenseurs des droits de la personne.

## RÉPONSE D'EDC

EDC convient que certains groupes sont plus susceptibles de subir de graves atteintes à leurs droits en conséquence des activités d'une entreprise. Si la Politique sur les droits de la personne d'EDC ne mentionne

aucun groupe en particulier, elle souligne son engagement à donner la priorité aux personnes vulnérables dans son processus de contrôle préalable. EDC considère comme vulnérables les personnes sous la protection particulière de lois internationales, comme les femmes, les enfants, les minorités religieuses ou ethniques et les populations autochtones, de même que les personnes appartenant à un groupe dont elle reconnaît la susceptibilité accrue à subir de graves préjudices dans certaines situations, comme les défenseurs des droits de la personne, les personnes LGBTQ2+, les travailleurs immigrés et les mineurs artisanaux.

Nous reconnaissons l'importance de ces groupes et la nécessité de contrôles préalables sur mesure à leur endroit. Quand une transaction porte atteinte aux droits de personnes vulnérables ou risque de le faire, nous posons des questions précises au client pour vérifier qu'il a la capacité de corriger la situation et en tenons compte dans nos décisions.

Le but de cette démarche est d'assurer la pertinence à long terme de cette politique en évitant tout jugement de valeur à l'égard d'un groupe vulnérable, attendu que chaque situation peut présenter un ensemble unique de circonstances et de vulnérabilités que nous devons prendre en considération. Nous avons défini la notion de personne vulnérable avec grand soin en consultant Shift et en nous fondant sur des critères internationaux reconnus. Nous prévoyons utiliser cette définition aux fins de l'évaluation des circonstances et vulnérabilités liées aux transactions ou clients individuels.

### COMMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES

De nombreuses parties prenantes ont souligné le besoin d'avoir des mécanismes correctifs à disposition de même que des mécanismes indépendants de règlement des griefs.

### RÉPONSE D'EDC

Comme le souligne sa nouvelle politique, EDC reconnaît l'importance du rôle qu'elle peut jouer dans la prise de mesures correctrices quand une transaction qu'elle appuie occasionne de graves atteintes aux droits de la personne. De plus, la Société reconnaît que dans la plupart de ces cas, elle devrait user de son influence pour inciter ses clients à prendre les mesures correctrices qui s'imposent. Quand un problème découle d'un projet qu'elle a appuyé ou financé, EDC a recours à un éventail de mécanismes pour inciter l'entreprise en question à corriger la situation. D'ailleurs, le processus d'examen de projets d'EDC comprend une évaluation de l'approche du client en cas de répercussions réelles ainsi que des solutions proposées. Du côté de ses activités non rattachées à un projet, EDC communique avec ses clients pour connaître les mesures correctrices qu'ils préconisent. En cas de problème, elle userait de son influence pour encourager l'entreprise à corriger la situation. Nous continuons de chercher des moyens de renforcer notre capacité à surveiller le respect des droits de la personne et à favoriser la prise de mesures correctrices.

Pour les transactions dont le risque d'atteinte aux droits de la personne est plus élevé ou pourrait le devenir, EDC encourage ses clients, s'ils ne l'ont pas déjà fait, à trouver des démarches concrètes de mobilisation des parties prenantes et des mécanismes opérationnels de règlement des griefs basés sur des normes internationales reconnues, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. La Société reconnaît et soutient également les mécanismes de surveillance indépendante déjà en place qui visent à favoriser une conduite responsable des affaires, comme le [Point de contact national du Canada](#) et l'[ombudsman canadien](#) indépendant pour la responsabilité des entreprises, auxquels elle a affirmé son engagement et sa coopération. Non seulement EDC coopère dans le cadre de ces démarches, mais elle encourage aussi sa clientèle à faire de même.

### COMMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes nous ont dit souhaiter qu'EDC assure un suivi et divulgue ses bilans au chapitre des droits de la personne avec plus de transparence.

### RÉPONSE D'EDC

Afin d'augmenter la transparence de notre bilan au chapitre des droits de la personne, la nouvelle politique comprend un engagement à faire le suivi et à divulguer publiquement nos progrès en la matière. Depuis quelques années, nous déclarons dans notre rapport annuel sur la RDE le nombre de contrôles relatifs aux droits de la personne que nous effectuons, en plus d'offrir des réponses publiques aux problèmes de certains clients au chapitre des droits de la personne. Dans sa nouvelle politique, EDC s'engage à chercher comment elle peut, en consultation avec des spécialistes et d'une manière adaptée à sa situation, assurer un meilleur suivi et améliorer ses communications publiques au sujet de son bilan.



## Découvrez nos produits et solutions

[www.edc.ca](http://www.edc.ca)

**Exportation et développement Canada**  
150, rue Slater, Ottawa, ON K1A 1K3  
1 800 229-0575 | [www.edc.ca](http://www.edc.ca)

### À PROPOS D'EDC

Exportation et développement Canada est l'organisme de crédit à l'exportation du Canada. Notre mandat est soutenir et développer le commerce extérieur du Canada en aidant les entreprises canadiennes à profiter des débouchés offerts sur le marché international.

Nous appuyons les entreprises canadiennes dans leurs efforts de vente et d'investissement à l'étranger et pouvons également fournir des solutions financières à des acheteurs étrangers en vue de faciliter et d'accroître leurs achats auprès d'entreprises canadiennes.

### CONTACTEZ-NOUS

Augmentez votre compétitivité avec les programmes flexibles et innovateurs d'EDC.

[www.edc.ca](http://www.edc.ca)

